ETUDES PREPARANT AU DIPLOME PSYCHOMOTRICIEN

Posté par: formations-concours Publiée le : 16/10/2008 21:16:45

Â

PROFESSION Le travail du psychomotricien vise à rééduquer les personnes confrontées à des difficultés psychologiques vécues et exprimées de façon corporelle, en agissant sur leurs fonctions psychomotrices. Il traite des troubles du mouvement et du geste dont peuvent souffrir les enfants, les adolescents, les adultes et personnes âgéesÂ: bégaiement, tic, trouble de l'orientation et du comportement. Les actes qu'il est autorisé à pratiquer sont réglementés par un décret. Il intervient en séances de rééducation individuelles ou collectives sur prescription médicale.

A I'heure actuelle, 5894 psychomotriciens dont 85,5% de femmes exercent en France.

Le psychomotricien est titulaire d'un **DiplÃ** me **d'Etat**, qui se prépare en trois ans dans un Institut de formation agréé par le Préfet de région. **ACCES: la formation est ouverte aux candidats remplissant les conditions suivantesÂ:** être âgé d'au moins **17 ans** au 31 décembre de l'année des épreuves d'admissionÂ; être titulaire du **baccalaurÃ**©at ou d'un titre admis en dispense, ou d'une attestation de réussite à l'examen spécial d'entrée à l'Université, ou d'un diplà me d'accà s aux études universitaires. avoir satisfait aux **Ã**©**preuves d'admission** qui se composentÂ:

- d'une épreuve de **biologie** sur le programme de premiÃ"re et terminale scientifique, d'une durée de deux heures, notée sur 20 pointsÂ;
- d' une contraction de texte , d' une durée de deux heures, notée sur 20 points :
- d'une **épreuve complémentaire**, qui peut être organisée par les Instituts, consistant en un entretien ou des tests psychotechniques, notée sur 10 points.

Une moyenne de 10/20 est exigée pour l'ensemble des épreuves.
**Attention : des conditions spécifiques d'admission sont expérimentées à Bordeaux.

**L'admission en centre de formation n'est pas déterminée au moyen des épreuves précitées mais en fonction du rang de classement obtenu par les candidats à l'issue d'une année préalable et obligatoire de PCEM1 adapté.

**L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical émanant d'un médecin agré© attestant :

- Que le candidat n'est atteint d'aucune affection physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la professionÂ;
- Des vaccinations antitétanique, antipoliomyélitique, antidiphtérique et antityphoïdique. Il doit également préciser que le candidat a subi un test tuberculinique et que celui-ci est positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le BCG ont été effectuées.

LA FORMATION Â: Elle correspond à un volume horaire de 2522 heures auxquelles s'ajoutent des enseignements d'anglais et d'initiation à l'informatique. Elle comprend des **enseignements théoriques** (1392 heures), **théorico-cliniques** (études de cas : 100 heures) et **pratiques** (680 heures de stage). L'objectif de la premiÃ"re année est orienté vers le fonctionnement de la personne en

bonne santé à tous les âges de la vieÂ; la seconde a pour objet l'initiation aux méthodes cliniques de soinÂ; enfin la derniÃ"re année est orientée vers le processus de professionnalisation. L' **évaluation** des étudiants se fait dans le cadre du **contrà le continu** selon des modalités diversesÂ: des interrogations orales, des rapports de stages notés, des études de dossier, des examens pratiques, des contrà les écrits (en février et en juin). Le passage dans l'année supérieure est subordonné à l'obtention d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et à la validation des stages de l'année considérée. Il est possible **d'accéder directement en deuxiÃ"me année** sous réserve de succÃ"s à une épreuve particuliÃ"re siÂ:

- la personne a validé le premier cycle des études médicalesÂ;
- la personne est titulaire d'une licence ou maîtrise en psychologie, en sciences et techniques des activités physiques et sportivesÂ;
- -la personne est titulaire du Diplôme d'Etat d'ergothérapeute, infirmier, infirmier du secteur psychiatrique, masseur-kinésithérapeute, éducateur spécialisé, du Certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients, d'orthophonie, d'orthoptie, de certains brevets d'Etat sportifs, du diplôme de maître d'éducation physique.

L'EXAMEN DU DIPLOME D'ETAT consisteÂ: en une mise en situation professionnelle , d'une durée de 45 minutes à une heure, notée sur 20Â; en la présentation et la soutenance d'un mémoire , d'une durée de 45 minutes maximum, notée sur 20.

La moyenne du contrà le continu des enseignements théoriques, théorico-cliniques et pratique de troisià me année entre dans le total des points exigés pour l'obtention du diplà meÂ: est reçu le candidat qui a obtenu au moins 30 points et aucune note inférieure à 10/20 à l'une des deux épreuves.

APPROFONDIR SA FORMATION APRES LE DIPLOME

Accà s de plein droit en licence de sciences sanitaires et sociales et en licence de sciences de l'éducation.

Le psychomotricien peut se spécialiser en psychothérapie.

Il peut poursuivre aprà s le diplà me parÂ:

- Un DU personnes physiquement d \tilde{A} ©pendantes, retour et maintien \tilde{A} domicile (universit \tilde{A} © de m \tilde{A} ©decine de Besan \tilde{A} §on) \hat{A} ;
- Un DU perfectionnement clinique et recherche en psychomotricité (université Bordeaux II), ouvert aprÃ"s deux ans d'exerciceÂ; Les titulaires du diplÃ'me sont dispensés de l'examen d'entrée et de la premiÃ"re année dans les écoles de masseur-kinésithérapie ou ergothérapie, sous réserve de succÃ"s à l'examen de passage en deuxiÃ"me année.